

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

Étaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.

Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Conseillers municipaux.

Étaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi

Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche

Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mme Katia Tissot était excusée et avait donné procuration à M. Régis Ligier jusqu'à son arrivée à la séance à 20 h 00.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 19h05.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
- 02 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- 03 - Ressources humaines – Création de poste à la suite de promotion interne

COMMISSION FINANCES

- 04 - Budget général et budgets annexes – Affectations de résultats et reprises antérieures
- 05 - Application de la fongibilité des crédits
- 06 - Budgets annexes vote du budget primitif 2024
- 07 - Budget général 2024 – Subventions aux associations
- 08 - Fiscalité directe locale – Vote des taux
- 09 - Budget général 2024 – Vote du budget primitif 2024 (budgétisé en toutes taxes)
- 10 - Personnel communal – Liste des emplois communaux au 1^{er} janvier 2024

COMMISSION INFRASTRUCTURES

- 11 - Demande d'un positionnement du Conseil municipal – projet de reconstruction des ateliers municipaux
- 12 - Bâtiments des anciennes écoles les Sapins Bleus et Louis Pasteur – Proposition de vente à la CCPM du lot 1
- 13 - Rectification d'une erreur matérielle – vente d'une parcelle à ALDI
- 14 - Avenant 1 – Convention avec la société Girodmédias
- 15 - Fin d'un bail à ferme – Non-versement d'une indemnité de sortie – Destination des terres agricoles
- 16 - Bail rural – convention de mise à disposition à titre précaire de terre agricoles à la Section Locale du Cheval Comtois
- 17 - Baux ruraux – avenant 1 à la convention de mise à disposition à titre précaire des terrains constructibles et non constructibles au Syndicat d'exploitant des pâturages communaux
- 18 - Habitat inclusif – Présentation par la société IDEHA

COMMISSION JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, FAMILIALE ET SOCIALE

- 19 - Crèche les frimousses – Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

- 20 - Suspension du jumelage avec Ondougou
- 21 - Comédie musicale du 22 novembre 2024 – Vente de billets
- 22 - Spectacle du 6 juillet 2024 - Compagnie Badabulle – Vente de billets

AFFAIRES DIVERSES

- 23 - Elections européennes
- 24 - Repas des seniors
- 25 - Passage de la flamme olympique
- 26 - Prochaine séance du Conseil municipal

AFFAIRES GÉNÉRALES

01

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Délibération n°2024.04.01

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 5 février 2024 (ANNEXE 1bis) qui doit être approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et la Secrétaire de séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 février 2024.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

02

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 05 février 2024 ans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 :

- 2024.04 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé « Sous la Guenotte »
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AV 120, d'une superficie de 30 ca.
- 2024.05 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé « Au Père » et 10 rue de la Gare
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AC 148 et 277, d'une superficie de 1 a 10 ca et 1 a 59 ca.
- 2024.06 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Biens situés 10 chemin du Berion et 10 rue de Goule
Monsieur le Maire informe que la décision concerne les biens cadastrés AB 379 et 394, d'une superficie de 7 a 41 ca et 83 ca.
- 2024.07 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 13 rue des Combes
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AD 23, d'une superficie de 6 a 09 ca.
- 2024.08 – Demande de subvention au Conseil Régional au titre du développement culturel territorial – Volat Territoires pour le financement et la mise en œuvre de la programmation culturelle 2024 de la Ville de Maiche
Monsieur le Maire informe que la décision concerne la sollicitation d'un soutien financier pour le financement et la mise en œuvre de la programmation culturelle 2024 initiée par la Ville de Maiche et d'autoriser la signature de tous les documents afférant à ce dossier.
- 2024.09 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 40 rue du Rond Buisson
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AL 24, d'une superficie de 10 a 64 ca.

- 2024.10 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 26 rue de Saint Hippolyte (lots n°61, 66, 73)
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AB 268 et 269, d'une superficie de 1 a 19 ca et 8 a 06 ca.
- 2024.11 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 5 rue Henri Rotschi
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AM 53, d'une superficie de 18 a 45 ca.
- 2024.12 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 7 rue Henri Rotschi
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AM 9, d'une superficie de 17 a 87 ca.
- 2024.13 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 8 rue des Millepertuis
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AK 280, d'une superficie de 7 a 12 ca.
- 2024.14 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 7-9 rue Montalembert (lots n° 6, 11, 8 et 1/5^{ème} du lot 9)
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AB 358, 359 et 361, d'une superficie de 2 a 56 ca, 1 a 34 ca et 46 ca.
- 2024.15 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 10 rue de la Gare
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AC 284 et 285, d'une superficie de 10 ca et 13 ca.
- 2024.16 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé lieu-dit « Aux Mortures »
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré ZH 301, d'une superficie de 8 a 55 ca.
- 2024.17 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 8 rue de Goule
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AB 248, d'une superficie de 13 a.
- 2024.18 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 1 rue des Sapins
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré BE 13 et 94, d'une superficie de 8 a 30 ca et 10 a 40 ca.
- 2024.19 – Location du logement communal situé 2 rue Pasteur – Convention précaire et révocable – Autorisation de signature
 Monsieur le Maire informe que la décision concerne une convention précaire et révocable de location avec Madame KLAFCZYNSKI Sanou demeurant à Maiche, pour la location de l'immeuble suivant : logement communal sis 2 rue Pasteur à Maiche à compter du 1^{er} avril 2024 et pour un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf résiliation par l'une ou l'autre partie.

Concernant la décision 2024.19, M. le Maire précise qu'il a été convenu avec la communauté de commune du Pays de Maiche, acquéreur du site, que cette convention soit temporaire.

Ces décisions n'appellent pas d'autres observations de la part du Conseil municipal.

RESSOURCES-HUMAINES

03

RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE POSTE SUITE A PROMOTION INTERNE

Délibération n°2024.03.02

M. Constant Cuche informe que la collectivité a soumis au Centre de Gestion du Doubs le dossier d'un agent pouvant bénéficier de promotion interne au titre de son expérience professionnelle et de son ancienneté.

Le Président du Centre de Gestion du Doubs, après en avoir délibéré, a inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché, un de nos agents.

En date du 29 février 2024, le Centre de Gestion du Doubs a publié sa liste d'aptitude prenant effet à compter du 1^{er} mars 2024.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU le décret n°87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°220481 du 11 octobre 2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

CONSIDÉRANT la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle du fonctionnaire proposé,

CONSIDÉRANT la liste d'aptitude publiée par le CDG25, relatif au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2024,

Le conseil municipal par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minonté municipale) :

CRÉER le poste au grade d'attaché pour le service administratif,

AJOUTE tel qu'il suit le poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1er mars 2024.

Grade	Quotité horaire
Attaché	35H

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES – AFFECTATIONS DE RÉSULTATS ET REPRISES ANTICIPÉES

Délibération n°2024.03.03

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune et dans les budgets annexes.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Le Conseil municipal peut alors reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2023 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans les budgets annexes et le budget primitif 2024.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif au cours de la présente séance et du nombre de budgets gérés par la commune et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le compte administratif et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé cette année, de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du compte administratif.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

Monsieur Constant Cuche procède à la présentation des résultats estimés 2023 qui sont à intégrer au budgets annexes et primitif 2024.

BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	32 684,66 €	15 004,35 €	47 689,01 €
Fonctionnement	133 977,64 €	8 775,94 €	142 753,58 €
			190 442,59 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €

Besoin en financement	0 €
-----------------------	-----

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
	Investissement	001	0 €	001
			1068	
	RAR	0 €	RAR	
Fonctionnement	002	0 €	002	142 753,58 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PERTUIS - (ANNEXE 03)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	161 881,64 €	0 €	161 881,64 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €

Besoin en financement	0 €
-----------------------	-----

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
	Investissement	001	0 €	001
			1068	
	RAR		RAR	
Fonctionnement	002	0 €	002	161 881,64 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CROIX DE SAINT MARC

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	- 1 400 €	- 6 375 €	- 7 775 €
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €

Besoin en financement	7 775 €
-----------------------	---------

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	001	7 775 €	001	0 €
			1068	
	RAR		RAR	
Fonctionnement	002	0 €	002	0 €

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	61 830,90 €	21 067,52 €	82 898,42 €
Fonctionnement	- 78 681,21 €	- 49 411,15 €	- 128 092,36 €
			- 45 193,94 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	13 132,92 €

Besoin en financement	0 €
-----------------------	-----

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	001	0 €	001	82 898,42 €
			1068	
	RAR	13 132,92 €	RAR	
Fonctionnement	002	128 092,36 €	002	0 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	-34 248,97 €	10 854,05 €	-15 394,92 €
Fonctionnement	0 €	- 51 849,09 €	- 51 849,09 €
			- 67 244,01 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	7 900 €
Besoin en financement	23 294,92 €

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	001	15 394,92 €	001	0 €
			1068	
	RAR	7 900 €	RAR	
Fonctionnement	002	51 849,09 €	002	0 €

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	-68 409,88 €	-27 433,94 €	-95 843,82 €
Fonctionnement	0 €	-33 954,48 €	-33 954,48 €
			-129 798,30 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Besoin en financement	95 843,82 €

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	001	95 843,82 €	001	0 €
			1068	
	RAR	0 €	RAR	

Fonctionnement	002	33 954,46 €	002	0 €
----------------	-----	-------------	-----	-----

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	-1 061 975,62 €		-245 339,30 €	- 1 307 314,92 €
Fonctionnement	872 708 €	694 650,53 €	2 289 865,40 €	2 451 922,94 €
				1 154 607,92 €

Restes à réaliser en recettes	782 845 €
Restes à réaliser en dépenses	74 337,25 €

Besoin en financement	598 807,17 €
-----------------------	--------------

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	001	1 307 314,92 €	001	
			1068	598 807,17 €
	RAR	74 337,25 €	RAR	782 845 €
Fonctionnement	002	0 €	002	1 863 115,67 €

VU les articles L2311-5 et R2311-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (Minorité municipale) :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'année 2023,

Valide l'affectation de ces résultats aux budgets annexes et au budget principal primitifs, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que à la suite du vote du compte administratif.

REPORTE aux budgets primitif 2024 les sommes indiquées aux comptes 001 Résultat antérieur reporté investissement, 1064 Réserves réglementées, 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés et 002 Résultat antérieur reporté fonctionnement des différants budgets.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 08 avril 2024

05

APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Délibération n°2024.03.04

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

La Ville de Maiche a pour habitude de proposer plusieurs décisions modificatives par an. Celles-ci permettent, en particulier, de traiter les demandes de virements de crédits d'un chapitre à l'autre.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé ainsi au Conseil municipal de voter Le taux de 7.5% prévu par l'article L.5217-10-6 du CGCT pour chacune des sections.

VU l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2021.64 du 28 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération n° 2022.02 du 7 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

M. le Maire précise que la M57 ne permet plus d'avoir des crédits imprévus. Cette fongibilité de crédits avec un seuil en pourcentage permet de mieux gérer les dépenses d'un chapitre à un autre avec un taux qui reste relativement correct.

M. Louis trouve le système scandaleux, la Directrice Générale des Services lui précise qu'il s'agit avant tout d'une mesure de transparence car un retour est fait au Conseil municipal, ce qui n'était pas le cas avant.

M. Billot lui indique qu'il s'agit de 7.5 % hors chapitre 12 et que cela répond au principe de réactivité notamment en cas d'urgence.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (minorité municipale) :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2024.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 8 avril 2024

06

BUDGETS ANNEXES 2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Délibération n°2024.03.05

M. Constant Cuche rappelle que les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. En effet, en parallèlement du budget principal, les collectivités peuvent décider d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence afin d'établir notamment le coût réel d'un service ou de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC).

La Ville de Maiche dispose ainsi de 6 budgets annexes sous la forme de SPA, tous rattachés au budget principal avec une seule personnalité morale et un compte au trésor commun (compte 515). Il est précisé que le budget annexe du lotissement du Rond bulsson a été clôturé en 2023.

Lors de sa séance du 5 février 2024, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A l'appui du rapport de présentation des BP 2024, M. Cuche présente ainsi les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice 2024 pour les sections de fonctionnement et d'investissement en recettes et dépenses pour chacun des budgets annexes :

BUDGET PRIMITIF DE LA FORÊT

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET COMETS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour besoins budgétaires (F)	APR B.1	Vote de l'assemblée des AE sur les crédits additionnels budgétaires (G)	Propositions budgétaires	Vote de l'assemblée	Pour crédits additionnels, dépenses prévues dans le cadre des AE	Pour crédits additionnels, dépenses prévues hors AE	TOTAL (FAR B.1 + F) (H) = I + J
	TOTAL	22 817,64	0,00	0,00	194 893,00	194 893,00	0,00	194 893,00	748 127,14
014	Charges à caractère général (C)	42 000,00	0,00	0,00	40 400,00	40 400,00	0,00	40 400,00	142 000,00
017	Frais de personnel et indemnités (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Amortissements de matériels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019	APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	APR / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (E) (F) (G) (H)	162 401,64	0,00	0,00	154 493,00	154 493,00	0,00	154 493,00	120 740,00
6600	Frais de fonctionnement des services d'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		204 401,64	0,00	0,00	194 893,00	194 893,00	0,00	194 893,00	748 127,14
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (I)	1 000,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
68	Subventions reçues, dépenses (J) et imputés (K) (L)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
682	Subventions reçues (L) et imputés (M) (N)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
Total des dépenses réelles		205 401,64	0,00	0,00	197 093,00	197 093,00	0,00	197 093,00	750 327,14
692	Intérêts et loyers d'affacturage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
693	Opérations entre établissements publics (O)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
694	Opérations entre établissements de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Résumé Reporté au chapitre (P)									1,00
Total des dépenses de fonctionnement autorisées									750 327,14

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour besoins budgétaires (F)	APR B.1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (FAR B.1 + F) (G) = I + J
	TOTAL	17 840,00	0,00	117 200,00	117 200,00	117 200,00
013	Amortissements de charges (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	APR / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prest. services, dotations, autres divers	90 000,00	0,00	1 000,00	89 000,00	110 000,00
71	Impôts locaux (D) (E)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
714	Recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
715	Dotations et participations (F)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
716	Autres produits de gestion courante (G)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		90 000,00	0,00	1 000,00	89 000,00	110 000,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (H)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Régularisations, p.u. (I) (J) (K) (L)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		90 000,00	0,00	1 000,00	89 000,00	110 000,00
042	Opérations entre établissements publics (O) (P)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
043	Opérations entre établissements de services (Q)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Résumé Reporté au chapitre (R)						142 000,00
Total des recettes de fonctionnement autorisées						117 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	4

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	APR N-1	Prévisions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (MAR N-1 + Vote)
			i		h	h = i + h
TOTAL		26 000,00	0,00	29 345,64	29 345,64	29 345,64
010	BSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement (hors 16)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1640, 655, 656 et 1651 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Intérêts et dividendes (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Intérêts et dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Intérêts et dividendes reçus en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Intérêts et dividendes en cours (hors 2304)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de financement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 103)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Aides subventionnées hors AP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1640, 655 et 656)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Cpte de liaison : affectation (D1, edge)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Crédits d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Montant de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Opérations extra budg. sans section (2) (4) (5)	20 000,00		29 345,64	29 345,64	29 345,64
003	Opérations autorisées (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00		29 345,64	29 345,64	29 345,64
RNB (hors d'opérations pour compte de tiers (2))						49 690,64
Affectation au compte 1640 (6)						0,00
Total des recettes – Financement des opérations						49 690,64

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	APR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la section budgétaire (2)	Prévisions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (MAR N-1 + Vote)
		i			h			h = i + h
TOTAL		12 040,00	0,00	71 040,00	12 040,00	0,00	12 040,00	12 040,00
010	BSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Intérêts et dividendes (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Intérêts et dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Intérêts et dividendes reçus en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Intérêts et dividendes en cours (hors 2304)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de financement (2)	5 500,00	0,00	4 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses de financement		5 500,00	0,00	4 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
11	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1640 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Cpte de liaison : affectation (BA, ligne)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000	Dépenses engagées dans le cadre d'une AP		0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Crédits d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 500,00	0,00	5 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
000	Opérations extra budg. sans section (2) (6)			7 040,00	7 040,00		7 040,00	7 040,00
001	Opérations autorisées (2)			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	7 040,00	7 040,00	0,00	7 040,00	7 040,00
RNB (hors d'opérations pour compte de tiers (2) et hors AP)								4,00
Total des dépenses de fonctionnement								12 040,00

M. Godin regrette que les articles de chaque dépense ne soient pas détaillés.

M. Billot précise qu'il s'agit de privilégier le fait que les budgets primitifs sont votés par chapitre sous la forme d'enveloppes, redistribuées aux services. Cela permet de contrôler et de limiter les dépenses ainsi que de répondre aux besoins annuels de fonctionnement.

La Directrice Générale des Services indique que les années précédentes les budgets primitifs étaient élaborés en N-1 par rapport aux précédents budgets primitifs. Ces budgets sont désormais budgétés à partir des comptes administratifs (CA) c'est-à-dire au plus près du réalisé. Cela évite la sur-budgétisation des lignes de crédits.

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DU PERTUS

31 - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VOTÉ D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pourcentage, budget précédent (0)	RAR (1-a)	Vote de l'Assemblée sur la AE des AE de la section budgétisée (2)	Repartitions servies	Vote de l'Assemblée	Pour information dépenses (jeunes filles le cadre d'essai 42)	Pour information dépenses autres AE	TOTAUX (RAR (1 + 2 + 3 + 4 + 5))
			a			b			a + b
	TOTAL	412 791,64	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
018	Charges à caractère général (3)	214 967,89	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
012	Charges de personnel et les assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Amortissements de matériel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
015	AFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	CPA - Dépenses prévues de l'AE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres dépenses de matériel matériel (autr AE) (5)	2 291,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
404	Frais fonctionnels à 940 postes (7) (8)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	217 259,54	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
47	Charges spéciales (9)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotation aux amortissements, dépréciations (10) (11)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
802	Dotation aux amortissements (12) (13) (14) (15)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses totales	217 259,54	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
073	Subvention de la région - fonctionnement	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
049	Cycle de la vie - autres crédits	95 025,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Cycle de la vie - autres crédits de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2024 - Résultats reportés des exercices (16)									0,00
Total 944 - Informations de fonctionnement consolidées									150 000,00

II - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	6

RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	MAP n-1	Prévisions initiales	Vote de l'assemblée	Total (MAP n-1 + Vote) (1 + 6)
		1	4	5	6	7
TOTAL		275 875,00	0,00	55 875,00	55 875,00	55 875,00
612	Attribution de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
644	APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	RSA (Régularisation de RSE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod services, dotations, ventes diverses	55 875,00	0,00	55 875,00	55 875,00	55 875,00
73	Impôts et taxes (part 15)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Foncifs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations départementales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres subv. de nature corrélatif (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		55 875,00	0,00	55 875,00	55 875,00	55 875,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits régressifs (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Régimes spéc., Régularisations, prov. (part budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		55 875,00	0,00	55 875,00	55 875,00	55 875,00
802	Opérations vides (total, partie positive) (2) (3) (4)	214 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
803	Opérations vides (total, partie négative) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		214 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAP n-1 (partie positive) (1)						214 900,00
Total des recettes de fonctionnement autorisées						214 900,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDES DE L'EXERCICE	6

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	MAP n-1	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Prévisions initiales	Vote de l'assemblée	Plus décaissements, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (MAP n-1 + Vote) (1 + 6)
	1	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL		214 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations incorporelles (total 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Immobilisations en cours (part 1) (2) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Exploits et dettes décaissées (total MAP hors budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Capit de finance - affectation (2) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Participations et entreprises associées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
039	Dépenses liées aux plans locaux d'urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	Charges d'exploitation pour compte de tiers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations vides (total, partie positive) (2) (3)	214 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations vides (total, partie négative) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		214 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAP n-1 (partie positive) (1)								214 900,00
Total des dépenses d'investissement autorisées								214 900,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	A

RECETTES						
Chapitres	Postes budgétaires prévisionnels	RAB 2021	Prévisions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAB 2021 + Vote)	(RAB 2021 + Vote)
TOTAL		1	2	3	4	5
010	RPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Subventions d'équipement (hors J20 et J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Intéressements participatifs (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Intéressements participatifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Intéressements participatifs (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Dotations, fonds divers et réserves (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
438	Fonds de roulement affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Emprunts et dettes assimilées (hors J20 et J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Opérations de trésorerie (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Participations et opérations assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Fonds de roulement affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
82	Produits des opérations d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Charges d'exploitation (hors J20 et J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Transferts en nature de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations de crédit (hors J20 et J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations de crédit (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAB 2021 (hors J20 et J20) (hors J20 et J20)						0,00
Appréciation par l'assemblée (hors J20 et J20)						0,00
Total des recettes d'investissement (hors J20 et J20)						0,00

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DE ST MARC

III – VOTE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DES NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	5

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	6

RECETTES						
Chap.	Libellés	Postes budgétaires prévisionnels (1)	RAB 2021	Prévisions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAB 2021 + Vote)
TOTAL		1	2	3	4	5
041	Subventions de travaux (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
046	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
047	RPA / Régularisations de RPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Frais services, dépenses, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
734	Frais de locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits assimilés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Régimes spéciaux, affectations, prov. (hors budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Dotations en nature (hors J20 et J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations de crédit (hors J20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAB 2021 (hors J20 et J20) (hors J20 et J20)						0,00
Total des recettes de fonctionnement (hors J20 et J20)						0,00

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CRÉDITS DE VEXERCICE

DEPENSES									
Chapitre	Pour dépenses, budget primitif (1)	RAR N°1	Vote de l'assemblée sur l'AP lors de la séance publique (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour les autres dépenses de l'AP	Pour dépenses, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N°1 + Vote)	
		I			J			II + J - K	
TOTAL	167 000,00	0,00	1,00	171 252,00	171 252,00	0,00	171 252,00	171 252,00	
490	RSA	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Intérêts sur emprunts (hors 20)	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Intérêts sur emprunts et avances	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Intérêts sur emprunts et avances (hors 20)	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16-01, 16-02, 16-03 et 16-04 non remboursables)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Côte de gestion : affectation (SA, Agis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
35	Participations et créances assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
37	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
400	Dépenses imprévues (hors le vote de l'AP)			1,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Dépenses d'équipement pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations sur le terrain, autre qu'achat (6)	167 000,00			171 252,00		171 252,00	171 252,00	
047	Opérations publicitaires (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	167 000,00			171 252,00	171 252,00		171 252,00	171 252,00	
TOTAL Vote de l'assemblée et AP repris au chapitre (8)								1 775,00	
Total des dépenses d'investissement								171 027,00	

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES						
Chapitre	Pour recettes, budget primitif (1)	RAR N°1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N°1 + Vote)	
		I		J	II + J - K	
TOTAL	170 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	170 000,00	
160	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Subventions d'investissement (hors 17-01)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16-01, 16-02, 16-03 et 16-04 non remboursables)	169 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	
20	Intérêts sur emprunts (hors 20)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Intérêts sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Intérêts sur emprunts et avances (hors 20)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Intérêts sur emprunts et avances (hors 20)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	169 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	169 000,00	
31	Dotations, fonds divers et réserves (hors 31-01)	0,00	0,00	0,00	0,00	
130	Autres subventions invest. hors total	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16-01, 16-02, 16-03, 16-04)	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	Côte de gestion : affectation (SA, Agis)	0,00	0,00	0,00	0,00	
35	Participations et créances assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
37	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des commissions d'arbitrage	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
46	Dépenses d'équipement pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes fiscales	170 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	170 000,00	
027	Versement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	
040	Opérations sur le terrain, autre qu'achat (6)	0,00		0,00	0,00	
047	Opérations publicitaires (7)	0,00		0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL Vote de l'assemblée et AP repris au chapitre (2)					0,00	
Affectation de recettes (8)					0,00	
Total des recettes d'investissement					170 000,00	

BUDGET PRIMITIF DE LA MAISON DE SANTE

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mission, budget prévisionnel (1)	RAP 01-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Prévisions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, les crédits affectés dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses prévues dans AE	TOTAL (RAP 01-1 + 2)
			I			II			III = I + II
TOTAL		215 394,06	0,00	0,00	229 596,54	229 596,54	0,00	229 596,54	215 394,06
001	Charges à caractère général (13)	41 858,08	0,00	0,00	46 295,63	46 295,63	0,00	46 295,63	46 295,63
002	Charges de personnel à caractère général (5)	47 887,09	0,00		48 824,15	48 824,15		48 824,15	48 824,15
004	Autres valeurs de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
005	APR	0,75	7,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
007	PSA / Régularisation de fait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00	Restes charges de gestion courante (total 000) (6)	1 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0006	Plus-values/dividendes des groupes d'actifs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		91 633,82	0,00	0,00	97 120,78	97 120,78	0,00	97 120,78	91 633,82
006	Charges financières	17 000,00	0,00		14 204,16	14 204,16		14 204,16	14 204,16
007	Charges spéciales (7)	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
008	Dotation à caractère général, dotations affectées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
0022	Dépenses d'investissement (9)			11,00					11,00
Total des dépenses d'investissement		17 000,00	0,00	11,00	14 204,16	14 204,16		14 204,16	17 011,00
Total des dépenses totales		108 633,82	0,00	11,00	111 324,94	111 324,94	0,00	111 324,94	108 644,82
003	Virement de la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
002	Opérations avec fonds affectés	127 722,00			127 722,00	127 722,00		127 722,00	127 722,00
003	Opérations avec fonds de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		127 722,00			127 722,00	127 722,00		127 722,00	127 722,00
Total dépenses reportées au chapitre (1)									127 722,00
Total des dépenses de fonctionnement (2)									215 394,06

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mission, budget prévisionnel (1)	RAP 01-1	Prévisions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAP 01-1 + 2)
			I		II	III = I + II
TOTAL		214 000,21	0,00	214 000,21	214 000,21	214 000,21
010	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	PSA / Régularisation de fait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Frais services externes, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (total 730)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	214 000,21	0,00	214 000,21	214 000,21	214 000,21
Total des recettes de gestion des services		214 000,21	0,00	214 000,21	214 000,21	214 000,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Revenus affectés, opérations, prov. (semi-budgétaires) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes totales		214 000,21	0,00	214 000,21	214 000,21	214 000,21
002	Opérations avec fonds affectés (4) (0) (5)	36 487,00		36 487,00	36 487,00	36 487,00
003	Opérations avec fonds de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		36 487,00		36 487,00	36 487,00	36 487,00
Total Recettes reportées au chapitre (1)						36 487,00
Total des recettes de fonctionnement (2)						214 000,21

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES									
Chapitre	Pour mémoire, budget prévisionnel (1)	RAP N°1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la limite budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses prévues hors AP	Total (RAP N°1 + Vote)	
TOTAL	191 802,96	0,00	0,00	191 516,23	191 516,23	0,00	191 516,23	191 516,23	
000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	13 400,00	0,00	0,00	13 400,26	13 400,26	0,00	13 400,26	13 400,26	
Total des dépenses d'équipement	13 400,00	0,00	0,00	13 400,26	13 400,26	0,00	13 400,26	13 400,26	
30	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
31	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
34	142 005,30	0,00		150 662,97	150 662,97		150 662,97	150 662,97	
36	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
620			0,00						
Total des dépenses financières	142 005,30	0,00	0,00	150 662,97	150 662,97	0,00	150 662,97	150 662,97	
65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses totales	155 405,30	0,00	0,00	164 063,23	164 063,23	0,00	164 063,23	164 063,23	
660	26 407,00			26 407,00	26 407,00		26 407,00	26 407,00	
661	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	26 407,00			26 407,00	26 407,00		26 407,00	26 407,00	
Total Vote d'investissement relatif reporté au prochain (1)									0,00
Total des dépenses d'investissement et d'ordres									191 516,23

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget prévisionnel (1)	RAP N°1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAP N°1 + Vote)	
TOTAL	127 722,00	0,00	127 722,00	127 722,00	127 722,00	
000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
34	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes totales	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
661	0,00			0,00	0,00	
660	127 722,00			127 722,00	127 722,00	
661	0,00			0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	127 722,00			127 722,00	127 722,00	
Total Vote d'investissement relatif reporté au prochain (1)						0,00
Total des recettes d'investissement et d'ordres						131 722,00

BUDGET PRIMITIF DU CAMPING

III - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CRÉDITS DEL'EXERCICE									
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget primitif (1)	MAR 1	Mont de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions amodales	Vote de l'Assemblée	Pour mémoire, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour mémoire, dépenses gérées hors AE	TOTAL (MAR 1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	50 000,54	0,00	0,00	150 700,70	0,00	0,00	0,00	150 700,70
011	Charges à caractère général (4)	142 001,20	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Amortissements de matériels	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	BCA / Régularisations de TVA	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (hors MAJ) (3)	5 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
060	Frais fonctionnels des groupes (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	147 001,20	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	132 000,00	132 000,00
64	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (8)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dépenses sur provisions, régularisations (hors budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
69	Dépenses acquies (hors le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	148 001,20	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	132 000,00	148 000,00
693	Intérêt à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
697	Opérations avec l'Etat - opérations (9)	0 300,00			0 300,00	0,00		0 300,00	0 300,00
698	Opérations avec l'Etat de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0 300,00			0 300,00	0,00		0 300,00	0 300,00
2010 Recettes réelles en action (5)									50 000,00
Total des dépenses de fonctionnement municipales									200 270,00

III - VOTE DU BUDGET						
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget primitif (1)	MAR 1	Propositions amodales	Vote de l'Assemblée	Total (MAR 1 + Vote)
		I			II	III = I + II
	TOTAL	150 000,54	0,00	200 270,07	0,00	200 270,07
611	Façonctions de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	PPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	BCA / Régularisations de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Frais services, dépenses, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Impôts et taxes (hors TVA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Fiscalité locale	0 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
74	Dépenses spécifiques (hors (2))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Revenus imposables de nature courante (2)	150 000,54	0,00	0,00	0,00	150 000,54
	Total des recettes de gestion des services	150 000,54	0,00	200 270,07	0,00	200 270,07
76	Produits divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Plus-values, amortissements, p.c. (hors budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	150 000,54	0,00	200 270,07	0,00	200 270,07
807	Opérations avec l'Etat - opérations (9) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
808	Opérations avec l'Etat de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
2010 Recettes réelles en action (5)						0,00
Total des recettes de fonctionnement municipales						200 270,07

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES									
Chapitre	Pourcentage budget précédent (%)	RAR M1	Vous de Passerelles sur les AP hors de la classe budgétaire (2)	Proportions nouvelles	Vous de l'exercice	Pour Informations, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour Informations, dépenses gérées hors AP	BORIS (RAR M1 + Vous)	
TOTAL	23 466,71	7 940,00	1,00	5 440,00	0,00	0,00	5 440,00	12 940,00	
000	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
01	Immobilisations corporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
04	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	23 466,71	7 940,00	1,00	5 440,00	0,00	5 440,00	12 940,00	
10	Dotation, fonds dotes et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Équipements et autres matériels (hors 102, 103, 104 et 105 hors budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Coût de l'eau : affectation (SAU, SAGE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Aides financières et subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
000	Dépenses imprévues (hors 10 et 101 hors AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses totales	23 466,71	7 940,00	1,00	5 440,00	0,00	5 440,00	12 940,00	
001	Opérations de travaux d'entretien (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
002	Opérations de maintenance (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses d'investissement nouvelles							12 940,00	
	Total des dépenses d'investissement totales							12 940,00	

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

RECETTES						
Chapitre	Pourcentage budget précédent (%)	RAR M1	Proportions nouvelles	Vous de l'exercice	BORIS (RAR M1 + Vous)	
TOTAL	41 295,13	0,00	20 911,12	0,00	20 911,12	
010	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	
03	Subventions d'investissement (hors 130)	41 206,42	0,00	0,00	19 914,30	
05	Coopérations et autres opérations (hors 101, 102, 103 et 104 hors budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	Immobilisations en affectation (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
30a	Subventions d'équipement versées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	41 206,42	0,00	0,00	19 914,30	
00	Dotation, fonds dotes et réserves (hors 000)	0,00	0,00	0,00	0,00	
00a	Aides financières et subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	
06	Coopérations et autres opérations (hors 03, 04, 05 et 06)	0,00	0,00	0,00	0,00	
08	Coût de l'eau : affectation (SAU, SAGE)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Aides financières et subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	
000	Produits des opérations d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes totales	41 206,42	0,00	0,00	19 914,30	
001	Opérations de travaux d'entretien (4)	0,00		0,00	0,00	
002	Opérations de maintenance (5)	0,00		0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	
	Total des recettes d'investissement nouvelles				19 914,30	
	Total des recettes d'investissement totales				19 914,30	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOCATIONS DE SALLES

III - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DE NORMALISEE ET COURANTE DE L'EXERCICE									
DÉPENSES									
Chap.	Libellé	Fonctionnc. Budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les dépenses de la session	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Frais supplémentaires dépenses projet - N-1 - autres dépenses AC	Frais supplémentaires dépenses projet - N-1 - autres dépenses AC	BORL (RAR N-1 + Vote)
			I	J	K	L	M	N	O = J + L
TOTAL		75 126,81	0,00	0,00	43 294,57	43 294,57	0,00	43 294,57	43 294,57
011	Charges à caractère général (10)	36 946,30	0,00	0,00	43 294,57	43 294,57	0,00	43 294,57	43 294,57
012	Charges de personnel et S.M.C. assimilés (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Amortissements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (post 6245 (2))	1 029,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
056	Frais fonctionnement des groupes élect.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		37 975,34	0,00	0,00	43 294,57	43 294,57	0,00	43 294,57	43 294,57
06	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Charges spéciales (3)	2 096,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08	Déficits sur opérations d'investissement (sur et la dépenses (4))	0,00	0,00	0,00	186,33	186,33	0,00	186,33	186,33
022	Dépenses d'investissement (hors le cadre de l'art 62)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		2 096,08	0,00	0,00	186,33	186,33	0,00	186,33	186,33
Total des dépenses totales		40 071,42	0,00	0,00	43 480,90	43 480,90	0,00	43 480,90	43 480,90
020	Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations contre décaissement de trésorerie (5)	5 210,61	0,00	0,00	4 314,36	4 314,36	0,00	4 314,36	4 314,36
043	Opérations contre affectation de capitaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 210,61	0,00	0,00	4 314,36	4 314,36	0,00	4 314,36	4 314,36
RAR Résultat reporté au budget (1)									30 954,48
Total des dépenses de fonctionnement courantes									180 275,39

III - VOTE DU BUDGET						
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
RECETTES						
Chap.	Libellé	Fonctionnc. Budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		I	J	K	L	O = J + L
TOTAL		75 126,81	0,00	102 235,96	102 235,96	102 235,96
013	Amortissements de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produit services, domaine: ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Rendu et taxe (post 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
734	Frais de suite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres remboursements (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	75 126,81	0,00	102 235,96	102 235,96	102 235,96
Total des recettes de gestion des services		75 126,81	0,00	102 235,96	102 235,96	102 235,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Frais spéciaux (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Revenus nets, dépréciations, plus (moins budgétaires) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes totales		75 126,81	0,00	102 235,96	102 235,96	102 235,96
042	Opérations contre décaissement de trésorerie (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations contre affectation de capitaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR Résultat reporté au budget (1)						30,00
Total des recettes de fonctionnement courantes						102 235,96

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pourcentage budget prioritaire (I)	RAR 10-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (J)	Propositions opposées	Vote de l'assemblée	Total budgétaire, dépenses prévues dans le cadre d'un AP	Total budgétaire, dépenses prévues dans un AP	TOTAL (RAR 10-1 + Vote) (K + L + M)	
TOTAL		72 500,00	0,00	0,00	0 000,00	0 000,00	0,00	72 500,00	
070	PSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Interventions en matière de (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Subventions opposées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Interventions reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Interventions en cours (non 230)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement (9)	72 500,00	0,00	0,00	0 000,00	0 000,00	0,00	72 500,00	
K	Dépense, fonds divers et réserves (non 100)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
L	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
M	Exercice et autres exercices (non 100 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N	Opérations de trésorerie (B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres interventions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'un AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Chapitre d'opérations pour compte de tiers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	72 500,00	0,00	0 000,00	0 000,00	0,00	0 000,00	72 500,00	
080	Opérations en cours de l'exercice (19 M)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
081	Opérations postérieures (1)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
								000 - Soit le total des dépenses prévues en matière de	72 500,00
								Total des dépenses d'équipement autorisées	72 500,00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

RECETTES

Chapitre	Pourcentage budget prioritaire (I)	RAR 10-2	Propositions opposées	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR 10-2 + Vote) (K + L + M)	
TOTAL		100 000,00	0,00	0 000,00	100 000,00	
070	PSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Subventions d'équipement (dans 130)	100 000,00	0,00	0 000,00	100 000,00	
16	Exercice et autres exercices (non 100, 105, 106 et 107 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Interventions reçues (non 20)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Subventions opposées	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Interventions reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Interventions en cours (non 230)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	0 000,00	100 000,00	
10	Dépense, fonds divers et réserves (non 100)	0,00	0,00	0,00	0,00	
130	Autres subventions reçues, non traitées	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Exercice et autres exercices (100, 105, 106 et 107)	0,00	0,00	0,00	0,00	
12	Opérations de trésorerie (B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres interventions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Prévisions des dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Chapitre d'opérations pour compte de tiers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles	100 000,00	0,00	0 000,00	100 000,00	
021	Recettes de la vente de biens immobiliers	0,00		0,00	0,00	
040	Opérations en cours de l'exercice (19 M)	2 270,00		0 000,00	2 270,00	
041	Opérations postérieures (1)	0,00		0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	2 270,00		0 000,00	2 270,00	
					000 - Soit le total des recettes prévues en matière de	102 270,00
					Total des recettes d'équipement autorisées	102 270,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021.64 du 28 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération n° 2022.02 du 7 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024.02.06 du 05 février 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

VU les informations communiquées au Conseil municipal présentant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan des sections pour chacun des budgets annexes 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote des budgets annexes pour l'exercice 2024,

Le Conseil municipal par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS :

ADOpte chaque budget annexe présenté et tel que décrit dans le document annexé.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 08 avril 2024

07

BUDGET GÉNÉRAL 2024 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n°2024.03.06

La Commission Via Associative et Culturelle s'est réunie le 28 novembre 2023 pour examiner les attributions de subventions pour l'année 2024.

Les subventions 2024 sont attribuées suivant les critères figurant dans le règlement d'attribution des subventions, tel qu'il a été adopté par délibération n° 2015.26 du 2 mars 2015.

L'enveloppe globale dédiée aux subventions est divisée en 6 critères :

- moins de 16 ans
- plus de 16 ans
- Maïche
- Hors Maïche
- Manifestation
- Citoyenneté.

Chaque critère se voit affecter un coefficient selon son importance : coefficient 2 pour le critère le plus important et coefficient 1 pour celui qui l'est moins. En détail, la Commission a décidé de favoriser avec un coefficient 2, les jeunes de moins de 16 ans et les Maïchois.

Les autres critères tels que les effectifs de plus de 16 ans, les personnes extérieures à Maïche, la participation à la vie communale ainsi que l'organisation de compétitions ou manifestations, ne bénéficieront que d'un coefficient 1.

Toutefois, la subvention maximale sera plafonnée à 20 % du budget de l'association, toujours selon le règlement d'attribution.

Le versement des subventions est conditionné par la production du bilan financier de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

Classes découvertes

Le montant de la participation de la commune aux sorties scolaires est maintenu à 5.50 € par élève.

Le montant utilisable par chaque établissement est calculé en fonction des effectifs scolaires de l'année.

Maintien en 2024

Une gratuité de salle pour chaque association. Le montant de salle ne figure donc pas dans le tableau récapitulatif, il est seulement indiqué « gratuité de salle ».

RÉCAPITULATIF SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2024

Associations à vocation sportive	42 650 €
Associations à vocation scolaire	3 020 €
Associations à vocation culturelle	25 911 €
Associations diverses	4 500 €
Totaux	76 081 €

20h00 – Arrivée en séance de Mme Tissot

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le versement de la subvention de 2 700 € en faveur du Comité de jumelage.

Le Conseil municipal, par 23 voix CONTRE, 4 voix POUR (Messieurs Louis, Godin, Simonin et Madame Narbey)

S'OPPOSE au versement de la subvention de 2 700 € au Comité de jumelage.

Avant de passer au vote global sur le versement de subventions aux associations, il est noté que les élus suivants ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance au Bureau d'associations locales :

- Monsieur Alain Bertin, Festi'Gang
- Madame Chantal Ferraroli, Festi'Gang
- Monsieur Richard Tissot, président du Volley Club
- Madame Rachel Narbey, OGEC St. Joseph.
- Madame Sonia Boïchat, CA Jeanne d'Arc

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR :

VALIDE l'individualisation de chaque subvention listée dans le document budgétaire.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 08 avril 2024

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX

Délibération n°2024.03.07

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021 et jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer n'a payé cette taxe sur sa résidence principale.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont perçu la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près et à neutraliser les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Ainsi, le produit fiscal de la Commune de Maîche s'opère ainsi sur 3 impôts :

- La taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti.

Il est rappelé que la revalorisation du produit fiscal est constituée de trois variables annuelles :

- La revalorisation des bases votées annuellement en loi de finances par le Parlement (3,9 % en 2024),
- L'évolution physique des bases (création de constructions ou modifications année N-1),
- La modification du taux de fiscalité voté par le Conseil municipal.

Au vu des éléments ci-dessus et sur la base de la fiche de Fiscalité Locale présentée par la Direction Départementale des Finances (ANNEXE 10), il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.16 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) : 41.12 %,
- Taxe d'habitation : 14.41 %.

M. Barthoulot demande si les taux de la taxe d'habitation vont augmenter pour les logements vacants.

M. Louis constate qu'avec l'augmentation des bases, les impôts vont augmenter de nouveau et il estime que ceux-ci sont déjà très élevés.

M. BILLOT précise que la politique fiscale définit les bases et s'appuie sur les taux dans les communes et les bases sont nationales.

Les bases sont un vieux serpent de mer qui sont calculées sur les mêmes indices depuis les années 1970.

L'opposition est en faveur d'une baisse d'imposition.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix OPPOSITIONS (minorité municipale) :

DÉCIDE de ne pas réévaluer les taux de fiscalité 2024,

CONFIRME le maintien des taux de fiscalité directe tels qu'ils suivent :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.16 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) : 41.12 %,
- Taxe d'habitation : 14.41 %.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec cette décision et notamment l'état 1259 COM 2024.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 08 avril 2024

09

BUDGET GÉNÉRAL 2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n°2024.03.08

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit en principe intervenir au plus tard le 15 avril de l'année N.

Lors de sa séance du 5 février 2024, le Conseil municipal a pris acte par délibération n° 2024.02.06 du Débat d'Orientations Budgétaires. Cette formalité, indispensable et préalable à l'adoption du budget, a permis de présenter les programmes d'investissement au Conseil municipal. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif de la commune a été élaboré pour l'exercice 2024.

A l'appui du rapport de présentation des BP 2024 (ANNEXE 1), M. Le Maire présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice 2024 pour les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre (ANNEXE 8).

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CROISSANTS DE L'EXERCICE										5
DEPENSES										
Cdpt	Libellé	Pourcentage Budget antérieur (1)	0,00 (1)	Vale de l'exercice précédente (2)	Proportions nouvelles	Mont de l'exercice (3)	Pourcentage de l'exercice (4)	Pour l'information, dépenses autorisées dans BP	Pour l'information, dépenses autorisées BP	TOTAL (2023 N-1 + 2024)
			0,00				0,00			(2023 N-1 + 2024)
MMA										
		5 000 281,84	0,00	0,00	3 245 867,25	3 245 867,25	0,00	3 245 867,25	3 245 867,25	6 245 867,25
01	Charges de caractère général (2)	1 218 481,00	0,00	0,00	1 272 778,00	1 272 778,00	0,00	1 272 778,00	1 272 778,00	2 491 259,00
012	Charges de personnel actif ouvrier (2)	1 218 481,00	0,00		1 272 778,00	1 272 778,00		1 272 778,00	1 272 778,00	2 491 259,00
014	Atteintes aux équipements	218 904,00	0,00		201 580,00	201 580,00		201 580,00	201 580,00	420 484,00
015	APC	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
016	Autre dépenses de gestion courante (hors APC) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08	Autre charges de gestion courante (hors APC) (2)	710 140,76	0,00	0,00	751 794,71	751 794,71	0,00	751 794,71	751 794,71	1 461 935,76
020	Toutefois dans le cadre des groupements	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 928 621,76	0,00	0,00	2 024 352,71	2 024 352,71	0,00	2 024 352,71	2 024 352,71	4 052 704,71
05	Charges financières	0 000,00	0,00		225 484,04	225 484,04		225 484,04	225 484,04	225 484,04
06	Charges imprévues (2)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	2 000,00
06	Prévisions sur pénalités, résiliations (hors imprévues) (2)	0,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues (hors le cadre groupements)			0,00						
Total des dépenses budgétaires		24 552,00	0,00	0,00	271 288,04	271 288,04		271 288,04	271 288,04	295 840,04
Total des dépenses totales		5 024 833,84	0,00	0,00	3 297 150,75	3 516 150,75	0,00	3 516 150,75	3 516 150,75	8 540 984,00
021	Maintien à la section d'investissement	210 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Investissements en capital (hors acquisitions)	500 000,00			415 000,00	415 000,00		415 000,00	415 000,00	915 000,00
040	Investissements en capital (hors acquisitions)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		710 000,00			415 000,00	415 000,00		415 000,00	415 000,00	915 000,00
Données Résultantes de la séance du 03/03/24										0,00
Total des dépenses de fonctionnement budgétaires										5 736 807,75

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	PAR M-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (PAR M-1 + Vote) M-1 + B
TOTAL		5 473 202,67	0,00	5 500 427,16	5 500 427,16	5 500 427,16
03	Atténuations de charges (2)	59 448,00	0,00	59 448,00	59 448,00	59 448,00
06	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	FGI / Régularisation de FGI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produit services divers, ventes diverses	511 000,04	0,00	396 184,76	396 184,76	396 184,76
77	Impôts et taxes (part FGI)	260 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
78	Fiscalité locale	2 329 811,58	0,00	2 430 829,00	2 430 829,00	2 430 829,00
79	Dotations et participations (2)	1 016 120,05	0,00	1 027 628,00	1 027 628,00	1 027 628,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	600 599,00	0,00	612 745,00	612 745,00	612 745,00
Total des recettes de gestion des services		5 473 202,67	0,00	5 500 427,16	5 500 427,16	5 500 427,16
76	Recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Prélèvements divers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Recettes courtes, dérogations, prov. (non budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 473 202,67	0,00	5 500 427,16	5 500 427,16	5 500 427,16
042	Opérations ordinaires cette section (3 (4), (5))	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations extraordinaires de gestion (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
DRB Résultat reporté en article (3)						1 862 115,67
Total des recettes de fonctionnement						7 382 562,83

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	PAR M-1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la section budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses prises dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses prises hors AP	TOTAL (PAR M-1 + Vote) M-1 + A
TOTAL		74 327,25	0,00	4 612 654,85	4 612 654,85	0,00	4 612 654,85	4 612 654,85
496	BSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Investissements incorporels (part 284)	0,00	0,00	6 924,79	6 924,79	0,00	6 924,79	6 924,79
284	Subventions d'équipement versées (3)	165 950,00	0,00	121 674,53	121 674,53	0,00	121 674,53	121 674,53
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations incorporelles (part 224)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (part 234)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		165 950,00	0,00	121 674,53	121 674,53	0,00	121 674,53	121 674,53
Total des dépenses d'équipement		165 950,00	0,00	121 674,53	121 674,53	0,00	121 674,53	121 674,53
46	Personnel, frais divers en nature	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
47	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
48	Expenses et autres dépenses (part 148) non budgétaires	1 152 000,00	0,00	1 062 670,22	1 062 670,22		3 062 670,22	3 062 670,22
49	Opérations de change : différences (5A), (5B)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres produits (décharges) budgétaires	125 420,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43B	Dépenses budgétaires prises en compte dans AP							
Total des dépenses financières		1 152 000,00	0,00	1 062 670,22	1 062 670,22	0,00	3 062 670,22	3 062 670,22
45	Crédits de gestion pour crédits de fonds (2)	20 000,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre		20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles		1 175 950,00	0,00	1 184 344,53	1 184 344,53	0,00	3 184 344,53	3 184 344,53
045	Opérations extraordinaires de gestion (6) section (4) (6)	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
047	Opérations permanentes (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
DRB Solde d'exécution reporté en article (8)							1 347 344,32	
Total des dépenses d'investissement							4 194 344,85	

III - VOTE DU BUDGET		SECTION D'INVESTISSEMENT - BILAN D'ENSEMBLE - RECETTES				
RECETTES						
Chapitre	Fonctionnel, Budget provisionnel (1)	RAR 1	Projet de loi, crédits	Vote de l'assemblée	BOTAL (RAR II + III)	
TOTAL	6 660 336,71	769 845,00	5 268 377,00	5 268 377,00	6 038 222,00	
00	RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Subventions d'investissement (hors 178)	2 615 029,20	752 945,00	1 079 125,42	1 842 599,62	
06	Emprunts et dettes assimilées (hors 105, 106 et 107 non budgétaires)	3 045 054,00	1,00	3 01 801,71	331 806,71	
20	Intérêts et loyers de placements (hors 203)	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	Subventions et participations versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Intérêts et loyers reçus	49 000,00	0,00	0,00	0,00	
28	Intérêts et loyers reçus - Météo	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Intérêts et loyers reçus - Eau (hors 24, 25, 26)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'investissement	6 660 336,71	769 845,00	5 268 377,00	5 268 377,00	6 038 222,00	
10	Dotation, hors d'Etat et hors (hors 105)	1 310 404,00	0,00	1 407 952,00	1 407 952,00	
13	Aides subventionnées hors hors hors	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 105 et 106)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cote de la taxe - occupation (hors hors)	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	Participations et cotisations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Autres immobilisations financées	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
22	Produits des opérations d'aménagement	260 700,00	0,00	1 548 000,00	1 548 000,00	
Total des recettes fonctionnelles	1 571 104,00	0,00	1 975 952,00	1 975 952,00	1 975 952,00	
25	Charges d'opération pour compte de tiers (3)	120 500,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes nettes	8 351 940,71	769 845,00	7 244 329,00	7 244 329,00	8 014 174,00	
60	Variations de la section de fonctionnement	330 500,00		0,00	0,00	
61	Opérations de crédit, hors hors hors (hors hors hors)	330 500,00		419 000,00	419 000,00	
62	Opérations de crédit hors hors hors	0,00		0,00	0,00	
Total des variations de fonds	661 000,00		419 000,00	419 000,00	419 000,00	
Total des recettes nettes d'investissement					8 675 174,00	
Total des recettes nettes d'investissement					8 675 174,00	

Au niveau des dépenses, M. Godin constate un écart conséquent entre le BP2024 et le CA 2023. M. Billot précise que la différence se trouve au niveau de la subvention d'équilibre, des chapitres 11 et 12.

La Directrice Générale des Services précise que des échanges avec le Conseiller au Décideurs Locaux du Plateau de Maiche ont conduit à prévoir des augmentations de 10 % du chapitre 12 sur le personnel, et de 10% sur le chapitre 11 concernant les charges. Ainsi, au regard des augmentations, une approche analytique a été menée dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 pour contenir les dépenses de fonctionnement. Cette méthode a permis d'effectuer 185 000 € d'économie dans le budget de fonctionnement en évaluant chaque dépense.

Concernant les propos de M. Godin, M. le Maire s'étonne du manque de cohérence dans la position de la minorité lors des conseils communautaires notamment concernant les augmentations de tarifs des différents services publics. La posture de la minorité n'est pas la même au sein de la ville et à la CCPM.

M. Godin lui répond que le Maire ne vote pas contre non plus à la CCPM alors qu'il s'était présenté contre le président de la CCPM. Il lui reproche de ne pas tenir son rôle d'opposition. M. le Maire précise qu'il est dans l'exécutif de la CCPM et qu'une opposition systématique n'est en rien constructive, comme on peut l'observer à Maiche.

Il propose de travailler main dans la main avec l'opposition pour aborder le budget d'une façon plus collective.

Pour finir, M. Cuhe indique que le budget général sera voté en suréquilibre.

M. Billot explique qu'il serait judicieux de voter en équilibre ce budget car cela permet de démontrer que ce produit n'est pas consommé dans le fonctionnement de la collectivité. Il est donc réservé à la construction et au rééquipement des ateliers.

M. Cuhe précise qu'à cet effet, en 2023, les dépenses concernant ce poste se sont élevées à 59 604,70 € en fonctionnement et à 181 567,33 € en investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021.64 du 28 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération n° 2022.02 du 7 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024.02.05 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

VU les informations communiquées au Conseil municipal présentant notamment les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Ville de Maîche pour l'exercice 2024,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix OPPOSITIONS (minorité municipale) :

ADOpte le budget primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant en suréquilibre en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 : Charges générales	1 272 778,00 €
012 : Charges de personnel	2 669 862,00 €
014 : Atténuation de produits	356 558,00 €
42 : Opération d'ordre	419 089,35 €
65 : Autres charges de gestion courante	796 794,73 €
66 : Charge financières	226 488,68 €
67 : Charges spécifiques	5 000,00 €
68 : Dot. aux provisions et dépréciations	3 800 €
TOTAL	5 744 367,76 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002 : Résultat reporté	1 863 115,67 €
013 : Atténuations de charges	59 440,00 €
42 : Opération d'ordre	20 000,00 €
070 : Prod. Services, domaine, ventes diverses	395 184,16 €
073 : Impôts et taxes	765 000,00 €
731 : Fiscalité locale	2 430 434,00 €
074 : Dotations et participations	1 097 624,00 €
075 : Autres produits de gestion courante	812 745,00 €
TOTAL	7 383 542,83 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2024
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1 307 314,92 €
040 : Opération d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €	20 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		3 052 830,22 €	3 052 830,22 €
20 : Immo. incorporelles	9 360 €	50 029,78 €	59 389,78 €
204 : Subv. d'équip. versées		121 474,53 €	121 474,53 €
21 : Immob. corporelles	44 878,80 €	1 391 978,40 €	1 436 857,20 €
23 : Immo. en cours	20 098,45 €	175 947,81 €	196 046,26 €
45 : Chapitres d'opérat ⁿ pour cpte		391,15 €	391,15 €
TOTAL	74 237,25 €	6 119 966,81 €	6 194 304,06 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2024
1068 : Affectation de résultat		598 807,17 €	598 807,17 €
10 : Dotat ⁿ fonds divers et réserves		1 467 552,00 €	1 467 552,00 €
13 : Subv. d'investissement reçues	782 845 €	1 070 135,42 €	1 852 980,42 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		591 600,71 €	591 600,71 €
27 : Autres immob. financières		80 000,00 €	80 000,00 €
28 : Amortissement des Immobilisat ⁿ		419 089,35 €	419 089,35 €
024 : Produits des cession d'immo.		1 640 000,00 €	1 640 000,00 €
TOTAL	782 845 €	5 867 184,65 €	6 650 029,65 €

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 08 avril 2024

10

RH – LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2024

Délibération n°2024.03.09

La liste des emplois communaux de la Ville de Maïche à compter du 1^{er} janvier 2024 est présentée dans le dossier d'aide à la compréhension du fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

VALIDE la liste des emplois communaux au 1^{er} janvier 2024 ainsi que les éléments de budgétisation tels que présentés.

Publication liste des délibérations sur le site Internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

COMMISSION INFRASTRUCTURE

11

DEMANDE DE POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – PROJET DE RECONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Délibération n°2024.03.10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la date 27 mai 2023, date à laquelle un incendie est venu détruire les ateliers municipaux et la quasi-majorité du matériel d'entretien des services techniques de la ville.

Très rapidement, des contacts avec l'assurance de la Commune ont été pris et des négociations sur le chiffrage des dommages ont été engagés. Les services techniques ont procédé au rééquipement du matériel le plus urgent afin d'assurer l'entretien immédiat de la Commune.

En parallèle, une réflexion a été engagée afin d'étudier les sites de reconstruction des ateliers. Deux sites ont été étudiés :

- Le site actuel où se trouvaient les ateliers détruits,
- Le site de Bonnécuelle où se trouve un bâtiment acquis par la Commune via l'EPF et qui serait susceptible d'accueillir les nouveaux ateliers.

Le détail de ces réflexions a été soumis à la Commission Infrastructure et Forêt afin de se positionner sur l'un des deux projets pour que les études soient lancées en 2024. La commission qui s'est tenue le 14 mars dernier ne s'est pas positionnée en faveur d'un projet. Il est donc soumis au Conseil municipal cette réflexion afin de trancher le site de reconstruction des nouveaux ateliers de la Commune.

M. le Maire remercie M. Julien Klinger, le Directeur des services techniques pour son travail et l'étude minutieuse du projet.

La Directrice générale des services présente l'étude en cours pour reconstruire les ateliers municipaux sur les deux sites envisagés. Elle conclut sur le fait que le site actuel permet un projet moins coûteux, un bâtiment étant déjà existant. Elle ajoute également qu'après étude, une urbanisation du site est complexe et non rentable pour un promoteur.

M. Louis demande si l'hypothèse de démolir le bâtiment Bonnécuelle a été envisagé pour reconstruire à neuf.

La Directrice générale des services lui répond qu'il faut investiguer la proposition mais que cette option risque d'être également coûteuse. Il faudrait d'abord acquérir le bâtiment puis ensuite le démolir avec d'éventuelles problématiques d'amiante.

Après présentation des deux projets, le Conseil municipal, à l'unanimité :

SE POSITIONNE sur le site actuel pour la reconstruction des ateliers.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

12

BATIMENTS DES ANCIENNES ÉCOLES LES SAPINS BLEUS ET LOUIS PASTEUR – PROPOSITION DE VENTE A LA CCPM DU LOT 1

Délibération n°2024.03.11

Depuis la rentrée 2023, l'école maternelle Les Sapins Bleus et l'école élémentaire Louis Pasteur ont été transférées dans les nouveaux locaux du Cercle Scolaire La Franche-Montagne.

Ainsi, les locaux du centre-ville accueillant anciennement ces deux écoles sont devenues vacants. En 2020, une opération foncière avait été conclue avec Messieurs Mettey. La délibération n° 2020.19 du 24 février 2020 a notamment autorisé M. le Maire à signer un compromis de vente puis un acte de vente des biens au plus tard le 31 décembre 2022.

Toutefois, la signature de l'acte de vente n'ayant pas été engagée au 31 décembre 2022, Messieurs Mettey ont présenté à la Commune une proposition d'avenant modifiant les clauses de l'engagement initial. Par une délibération n° 2023.01.02, le Conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

Dès lors, une réflexion a été engagée afin de valoriser l'opération foncière tout en prenant en considération que le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 31 mars 2022, détermine une OAP sur le groupe scolaire Pasteur, laquelle prévoit notamment la création à minima de 10 logements.

Le bien a ainsi fait l'objet d'une division en trois lots pour répondre aux attentes de la commune :

Projet de découpage



Dans le cadre de cette division, la Commune a été contactée par plusieurs acheteurs dont la Communauté de Communes du Pays de Maïche qui a émis le souhait de créer son nouveau siège sur le site des écoles Pasteur et Sapins Bleus pour donner suite à une étude de faisabilité présentée en Conseil communautaire fin de l'année 2022.

Un avis des Domaines en date du 7 décembre 2023 est estimé la valeur du lot n°1 (bleu) à hauteur de 673 000€ HT.

Des négociations ont été engagées entre la Commune et la CCPM et ont conduit à un accord commun pour la cession du lot 1 (ci-dessous) pour un montant de 650 000 € HT.



Ce lot comprend la parcelle 101 où se trouve une partie des bâtiments de l'école élémentaire et une partie des bâtiments de l'école maternelle. Il comprend également la parcelle 0125 afin d'ouvrir le projet sur la ville et des parkings notamment au niveau de la rue Pasteur et une partie de l'ancien parking de la maternelle.

La CCPM a également confirmé sa volonté d'acquisition de la chaufferie bois et de vente de la chaleur au profit des autres lots. Il est prévu qu'elle acquière une partie de la parcelle 0121 dont une partie du parking rue Fin Yotte. Une division en volume sera faite pour l'accès à la chaufferie gaz qui vient en complément.

Enfin, il a été convenu qu'un ensemble de servitudes de passage et de stationnement soient créé pour le bon fonctionnement du site.

VU la délibération n° 2023.01.02 du 9 janvier 2023,

VU l'avis des domaines en date du 7 décembre 2023,

CONSIDERANT le projet de construction de la CCPM,

CONSIDERANT l'importance de permettre à la CCPM de rester à Maïche et les échanges qui sont intervenus dans le cadre de ce projet,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DONNE un accord de principe à cette opération foncière,

VALIDE le prix de vente de 650 000 € HT,

CONFIRME que les frais annexes (notaire) sont à la charge de l'acquéreur et les frais annexes (géomètre) sont à la charge du vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir le document d'arpentage correspondant à cette opération foncière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette opération foncière.

PREND ACTE que cette opération foncière sera confirmée par le Conseil municipal lorsque tous les éléments permettant d'en apprécier la faisabilité seront connus.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

CONFIRME le prix de prix de vente, à savoir : 50 € le m² x 644 m² soit 32 200 € sachant que le montant de la TVA ne s'appliquera pas à ce montant car les terrains sont situés hors lotissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le service des Domaines pour actualiser.

AUTORISE à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette opération fondère.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

14

AVENANT 1 – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ GIRODMEDIAS

Délibération n°2024.03.13

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2016.23 en date du 4 avril 2016, par laquelle il a approuvé la signature d'une convention pour la fourniture et l'entretien de mobiliers urbains et de communication avec la société GIRODMEDIAS.

Cette convention, conclue pour une durée de 12 ans, soit du 04 avril 2016 au 04 avril 2028, concède à la société GIRODMEDIAS 8 emplacements type planimètre avec une face publicitaire et une face Ville de Maïche. Ces emplacements sont implantés sur le domaine public communal.

La Commune souhaite bénéficier de mobiliers supplémentaires (deux abris bus et deux panneaux lumineux). La société GIRODMEDIAS a accepté cette demande avec la contrepartie de l'installation de 4 planimètres supplémentaires, dont le déplacement du planimètre situé au Camping.

Etant donné le coût supplémentaire de ces investissements, il est convenu de prolonger de 5 années la durée initiale de la convention. En conséquence, la convention prendra fin au 04 avril 2033.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

M. le Maire signale que cet avenant résulte d'une discussion avec la société Girodmédias pour financer des abris bus supplémentaires via des supports de communication.

M. Louis trouve qu'il y a assez de publicité dans la ville mais précise que si cela permet d'avoir des abris de bus supplémentaires, il accepte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 de la convention avec la société GIRODMEDIAS.

Publication liste des délibérations sur le site Internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

15

FIN DU BAIL A FERME - NON-VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE SORTIE AU PRENEUR – AFFECTATION DES TERRES AGRICOLES

Délibération n°2024.03.14

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2022.42 en date du 15 mai 2022 concernant le non-renouvellement du bail à ferme conclu entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Maïche et Monsieur Claude Sandoz pour une durée de neuf ans à compter du 25 mars 2015 jusqu'au 24 mars 2024.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section ZD n° 1p « Combe de Goule »	1 ha 75 a 10 ca à Maïche
Section ZD n° 4 « Combe de Goule »	4 ha 73 a 60 ca à Maïche
Section AI n° 46 « Goule »	6 ha 21 a 60 ca à Thiébouhans
Section AH n° 82p « La Manche »	1 ha 47 a 20 ca à Les Bréseux

Contenance totale =	14 ha 17 a 50 ca

Lors de la délibération précitée, le Conseil municipal a pris acte qu'il conviendra d'une part de décider de la destination qu'il souhaite donner aux terres agricoles à l'issue du bail et d'autre part de calculer et de fixer en temps opportun le montant de l'indemnité qui sera à verser au preneur pour la loge située à Goule que la Commune souhaite conserver.

Concernant la destination des terres agricoles, étant donné qu'elles reviennent dans le giron de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de verser les terres agricoles du bail à ferme au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin qu'il les gère selon les besoins des exploitants.

Concernant la loge, la construction a été érigée par Monsieur Claude Sandoz en 1982 avec l'accord de la Commune pour assurer l'abri du bétail en dehors de la période hivernale. Par courrier daté du 9 février 2001, Monsieur le Maire lui apportait « la garantie que ce bâtiment ne fera pas l'objet d'une demande de démolition tant que le bail pour le terrain de Goule est reconduit. » Il est également précisé que « lorsque le temps viendra où le bailleur cesserait son activité », qu'il pourra « démolir ce bâtiment et conserver les matériaux ou le proposer à la Commune qui jugera en temps opportun de l'utilité qu'elle pourra en avoir. ».

Selon les règles fixées par le 1° de l'article L. 411-71 du Code rural et de la pêche maritime, les bâtiments et les ouvrages incorporés au sol sont indemnisés de la manière suivante : « l'indemnité est égale au coût des travaux, évalué à la date de l'expiration du bail, réduit de 6 p. 100 par année écoulée depuis leur exécution. ».

En l'espèce, la loge a été estimée à un coût de construction de 40 000 € en 2024. En défalquant 6% par an depuis 1982, année de construction, l'indemnité en 2024 est négative.

Par courrier en date du 17 février 2022, Monsieur Claude Sandoz a demandé si la Commune souhaitait acquérir cette loge. Une réponse écrite lui a été apportée le 22 mars 2022 en lui expliquant qu'il ne pouvait s'agir d'une acquisition mais d'une indemnité. Au regard du calcul négatif de l'indemnité, il a été demandé à Monsieur Claude Sandoz le prix qu'il propose afin d'estimer une indemnité de sortie.

Plusieurs échanges ont par la suite eu lieu sans que Monsieur Claude Sandoz ne se positionne sur un prix. Ainsi, devant ses relances et son refus de communiquer un montant d'indemnité, la Commune a décidé de lui proposer la somme de 3 000 € dans un courrier en date du 26 décembre 2022. Une relance de cette offre a été faite le 11 août 2023, restée sans suite.

Par deux courriers reçus le 20 mars 2024 en mairie, Monsieur Claude Sandoz décline la proposition d'indemnité de la Commune. Il estime qu'il doit percevoir une indemnité à hauteur de la valeur réelle de la construction indépendamment du calcul énoncé par le Code rural soit 45 000€. En cas de refus de la Commune, il écrit qu'il démontrera la loge. Au surplus, il demande l'indemnisation de la clôture qu'il a installé sans pour autant apporter une valeur à l'ouvrage ni une date de construction.

Après estimation de la clôture, il ressort que de la même manière que la loge, en défalquant 6% par an depuis 1982, année d'hypothèse de la construction, l'indemnité au terme du bail est négative.

Un courrier lui sera adressé dans les plus brefs délais au regard de l'échéance en cours. Il lui sera adressé une proposition de 500 € supplémentaire pour la clôture soit une indemnisation totale de 3 500 €.

Au regard de tout ce qui précède concernant les ouvrages incorporés au sol de la parcelle, il est proposé au Conseil municipal, qu'en cas de refus du preneur de la somme de 3 500 € proposée par la Commune, ce dernier ne perçoive pas d'indemnité de sortie eu égard au mode de calcul énoncé par le Code rural et de la pêche maritime.

En conséquence, M. Sandoz aura la latitude de démolir la loge qu'il a construite conformément au courrier du Monsieur le Maire en date du 9 février 2001 dans la limite de l'échéance du bail soit au 24 mars 2024. La démolition devra se faire proprement dans le respect de l'environnement. Aucun débris ne devra rester sur la parcelle.

M. Feuvrier, étant membre du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, ne prend pas part au vote.

VU le Code Rural et de la pêche maritime,

VU le bail à ferme entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Maîche et Monsieur Claude Sandoz conclu pour une durée de neuf ans à compter du 25 mars 2015 et se terminant par conséquent le 24 mars 2024,

VU le transfert du patrimoine du CCAS à la Commune de Maîche intervenu en 2017,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Maire en date du 9 février 2001 relatif au devenir de la loge,

CONSIDERANT l'échéance du bail à ferme le 24 mars 2024,

CONSIDERANT le calcul de l'indemnité émanant du Code rural et l'offre faite par courrier en date du 26 décembre 2022 puis d'une relance le 11 août 2023,

CONSIDERANT que à la suite des courriers de Monsieur Claude Sandoz reçus en date 20 mars, la Commune a réévalué son offre d'indemnité à hauteur de 3 500€,

Le Conseil municipal par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION :

CONSTATE la fin du bail à ferme au 24 mars 2024,

DECIDE de verser les terres agricoles du bail à ferme au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin qu'il les loue à plusieurs exploitants selon leurs besoins soit une contenance de 14 ha 17 a 50 ca supplémentaires.

ACTE le versement d'une indemnité de 3 500€ à Monsieur Claude Sandoz pour la loge et la clôture en cas de réponse favorable de sa part jusqu'au 30 avril 2024,

ACTE le fait que Monsieur Claude Sandoz ne disposera plus d'un droit d'accès à l'issue du 24 mars 2024, date d'échéance de son bail pour le démontage de la loge.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

16

BAIL RURAL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE DE TERRES AGRICOLES A LA SECTION LOCALE DU CHEVAL COMTOIS

Délibération n°2024.09.15

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune possède diverses parcelles exploitables au niveau agricole qui sont louées soit au Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux soit à des preneurs individuels.

À la suite d'échanges avec le Président de la Section Locale du Cheval de Trait Comtois, il s'avère qu'il est constaté que les propriétaires de chevaux ne sont plus forcément des agriculteurs mais des particuliers, amoureux de la race comtoise, qui ne disposent pas nécessairement de terrains suffisants. Selon le Président, il est à craindre une diminution de chevaux dans les effectifs de la race, qui demeurent fragile malgré son essor.

La Commune, berceau du cheval Comtois, souhaite ainsi soutenir les éleveurs de traits Comtois et s'impliquer davantage dans la valorisation de la race tant au niveau agricole que touristique. En effet, chaque année la Commune, membre du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, accueille le Concours national du cheval de trait Comtois.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de louer plusieurs parcelles au lieu-dit les Faux Verger sous la forme d'un bail rural à titre précaire d'une durée de 9 ans renouvelable tacitement.

La localisation de ces parcelles dispose d'un intérêt touristique puisque de nombreux randonneurs y passent. L'idée étant de maintenir dans le paysage local la présence de ces chevaux.

La Section Locale aura la charge d'allouer ces parcelles aux éleveurs qui en feraient la demande.

Une des parcelles comporte une partie boisée nécessaire pour l'accès à l'eau des animaux. Elle sera donc déduite des surfaces et utilisée en compensation du régime forestier à hauteur de 2 ha 62 a 24 ca. La Section Locale devra néanmoins veiller à conserver l'espace boisé en l'état et ne pas y entreprendre de travaux de défrichage.

Références Cadastres	Lieu-dit	Contenance
D42 (PARTIEL)	Courtin Garassus "Faux Verger"	2 ha 53 a 20 ca
D245 (PARTIEL)	Courtin Garassus "Faux Verger"	3ha 86 a 82 ca
	Sous-Total	06 ha 40 a 02 ca
	Surfaces à soustraire	2 ha 62 a 24 ca
	Total	3 ha 77 a 78 ca

La contenance des terres se porteraient ainsi à hauteur de 06ha 40a et 02 ca au total. Toutefois, au regard de ce qui précède seuls les 3 ha 77 a et 78 ca seront facturés à la Section Locale.

Les parcelles étant actuellement intégrées au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, elles seront en conséquence déduite du bail qui lie le Syndicat et la Commune.

Concernant le tarif appliqué au fermage, le tarif de location est proposé à hauteur de 200€/ha. A ce tarif sera appliqué un taux de variation départemental des fermages défini par arrêté préfectoral.

VU le Code rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT tout l'intérêt de la ville pour la race du cheval de trait Comtois,

CONSIDERANT la forte implication de la Section Locale du Cheval de Trait Comtois pour le développement et la préservation de la race,

CONSIDERANT les échanges intervenus entre la Commune, la Section Locale du Cheval de Trait Comtois et le Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux.

Le Conseil municipal par 26 voix POUR :

VALIDE la démarche de valorisation du cheval de trait Comtois,

ACTE le tarif de location proposé à hauteur de 200€/ha.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail rural à titre précaire d'une durée de 9 ans renouvelable tacitement.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

17

BAUX RURAUX – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES ET NON CONSTRUCTIBLES AU SYNDICAT D'EXPLOITANT DES PÂTURAGES COMMUNAUX

Délibération n°2024.03.16

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2023.11.07 en date du 6 novembre 2023 concernant la signature de la convention de mise à disposition des terrains constructibles et non constructibles au profit du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux.

Un avenant n°1 est soumis au Conseil municipal concernant l'ajout et la soustraction de terres agricoles ainsi que la révision du tarif appliqué au fermage.

Concernant la mise à disposition de terres agricoles supplémentaires, il s'agit de 14ha 17a et 50 ca issues du non-renouvellement du bail à ferme conclu entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Maiche et Monsieur Claude Sandoz arrivant à échéance au 24 mars 2024. A l'issue de ce bail, il est proposé au Conseil municipal de verser ces terres agricoles au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin qu'il les gère selon les besoins des exploitants.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section ZD n° 1p « Combe de Goule »	1 ha 75 a 10 ca à Maiche
Section ZD n° 4 « Combe de Goule »	4 ha 73 a 60 ca à Maiche
Section AI n° 46 « Goule »	6 ha 21 a 60 ca à Thiébouhans
Section AH n° B2p « La Manche »	1 ha 47 a 20 ca à Les Bréseux

Contenance totale =	14 ha 17 a 50 ca

Concernant la soustraction des surfaces allouées au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, la commune, berceau du cheval Comtois, souhaite mener une action de valorisation en faveur des éleveurs de cette race. Des échanges ont donc eu lieu entre la Commune, la Section Locale du Cheval Comtois et le Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin de mettre en location les terres du Faux-Verger. Il s'agit donc de soustraire 06ha 40a et 02ca du bail précité.

La contenance des terres se porteraient ainsi à 85ha 68a et 81ca.

Concernant le tarif appliqué au fermage, le tarif de location initial est de 112.63 €/ha défini dans un précédent bail révolu de 2014. Si ce tarif se voit appliqué un taux de variation départemental des fermages défini par arrêté préfectoral, il ne reflète plus la réalité actuelle des prix à l'hectare. Après étude dans les communes environnantes et échanges avec le Président du Syndicat, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de 150€/ha.

Le Conseil municipal par 26 voix POUR :

ACCEPTÉ la mise à jour des surfaces du bail du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux de Maiche ainsi que la révision du tarif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail rural.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

HABITAT INCLUSIF – PRESENTATION DU PROJET PAR LE PRESIDENT D'IDEHA

Délibération n°2024.03.17

Monsieur le Maire rappelle que la société IDEHA a remporté un appel à projet lancé par le Département du Doubs pour la création d'un nouveau mode d'habitat inclusif en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Le principe de ce projet est de proposer des logements résidentiels à destination de ce public afin de retarder le plus en amont possible la perte d'autonomie et de respecter le choix des personnes concernées de vivre un habitat résidentiel, tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé social et d'une offre de service ambulatoire, sanitaire, sociale ou médico-sociale, en fonction des besoins de chaque personne.

Le projet d'IDEHA a été choisi par le Département du Doubs au niveau de la Ville de Maiche. Dans ce cadre, la société a fait part de son intérêt d'acquiescer la parcelle communale cadastrée AC n°39 d'une superficie de 710 m², jouxtant son programme immobilier. En effet, IDEHA est déjà propriétaire des parcelles cadastrées AC n°37 et 40, situées rue Guynemer.

Ce projet représente une véritable valeur ajoutée pour le territoire en complément des dispositifs de la MARPA et de l'EHPAD. De ce fait, il apparaît important que la Commune accompagne IDEHA dans son projet.

Le Conseil municipal s'est positionné en faveur de la cession de la parcelle AC n°39 pour un montant de 42 € HT du m².

M. Liebundguth, Président Directeur Général d'IDEHA, présent en séance, expose le projet de création de 10 à 12 logements pour seniors, situé rue Guynemer ainsi que des travaux de modernisation qui seront menés sur l'immeuble existant.

Le projet inclusif comporte 8 T2 et 2 T3 sur 3 niveaux avec la création d'une salle de vie partagée au premier niveau. Dans le cadre de cet appel à projet, le département va financer un employé pour s'occuper des résidents.

M. Louis demande si des places de stationnement seront prévues. M. Liebundguth lui répond que des parkings seront aménagés autour de la résidence pour permettre aux résidents et aux visiteurs de stationner. Il précise que l'espace vert sera, lui, aussi réaménagé par la pose de bancs.

M Liebundguth présente ensuite le projet de travaux de l'immeuble actuel Rue Guynemer composé de 56 logements.

Afin d'économiser de l'énergie, il est prévu une isolation énergétique par l'extérieur et l'installation d'une chaudière à gaz. Un ascenseur sera également installé dans le cadre de la mise en accessibilité de l'immeuble.

M. Feuvrier demande quand les travaux vont-ils commencer. M. Liebundguth informe que la rénovation débutera d'ici 2 à 3 mois et que les travaux de l'habitat inclusif s'enchaîneront par la suite à la réception d'offres.

M. Simonin se questionne sur le montant des loyers. M. Liebundguth l'informe qu'un T2 sera d'un montant à approximatif de 328 euros et de 405 euros pour un T3, concernant les charges elles seront estimées à 36 euros. Il signale que 50% de la population française a accès à ces logements.

M. Godin demande ce qu'il en sera des nuisances sonores dans les logements qui auparavant perturbaient les anciens résidents (les chasses d'eau, pas de marche raisonnant au sol).

M. Liebundguth affirme que la rénovation impliquera l'installation de nouveaux matériaux d'insonorisation, telle que des chasses d'eau silencieuses par exemple.

Cette présentation n'appelle pas de délibération.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

COMMISSION JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, FAMILIALE ET SOCIALE

19

CRÈCHE LES FRIMOUSES – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES

Délibération n°2024.03.18

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales poursuit sa volonté de favoriser l'accès de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale et vie professionnelle et d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté, une de ses priorités. Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante et de poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre.

C'est ainsi que la CAF contribue financièrement au fonctionnement et aux activités de la crèche par le biais de la Prestation de Service Unique, des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » et des bonus « territoire CTG ».

La convention actuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il est nécessaire de la renouveler pour une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La convention ci-jointe (ANNEXE 13) a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique et des bonus ainsi que les engagements du gestionnaire (Ville de Maiche) et les règles d'évaluation et de contrôle.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer

- La nouvelle convention d'Objectifs et de Financements passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et la Ville de Maiche pour la crèche Les Frimousses, Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants pour la période 2024 – 2028.
- Et tout document inhérent à cette convention.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

20

SUSPENSION DU JUMELAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE VILLAGES DE ONDOUGOU AU MALI

Délibération n°2024.09.19

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 1988 par laquelle le Conseil municipal a donné un avis favorable au jumelage de Maïche et d'Ondougou. A l'origine du projet, la commune avait émis le souhait d'aider un pays sous développé par le biais d'une coopération financière et culturelle.

Il est d'ailleurs précisé par Monsieur le Maire de l'époque qu' *« il serait nécessaire de se rendre au Mali régulièrement et de ne pas se contenter d'envoyer de l'argent. »*

Après plusieurs décennies d'échanges, le dernier voyage d'une délégation maïchoise remonte à 2006 soit il y a 18 ans. Aujourd'hui, l'administration de la ville de Maïche ne dispose plus de contacts au Mali et constate uniquement des transactions financières via le Comité de Jumelage. Lors du vote des subventions aux associations dans le cadre du BP2023, le Conseil municipal s'est abstenu de voter en faveur de la subvention 2 700 € au Comité de Jumelage notamment en raison de la méconnaissance d'usage des fonds au Mali.

Après saisine de la Préfecture concernant l'envoi de fonds face à la situation diplomatique du Mali, il a été porté à la connaissance de M. le Maire qu' *« il ne paraît pas opportun d'allouer une contribution financière à tout potentiel bénéficiaire au Mali, compte tenu de la situation politique et sécuritaire dans ce pays. En effet, dans ces conditions, il apparaît dommageable, voire préjudiciable de verser une subvention en faveur d'une collectivité malienne, étant par ailleurs précisé qu'il n'est pas possible d'identifier le bénéficiaire final de la subvention. De surcroît, le risque de représailles à l'égard de civils maliens bénéficiaires de subvention provenant de l'Etat français, est réel. »*

Compte-tenu de l'historique des relations entre Ondougou et Maïche, il est proposé d'une part de suspendre le jumelage le temps que les relations diplomatiques entre les deux pays soient restaurées et qu'il soit possible de s'assurer de la bonne destination des subventions maïchoises aux populations locales.

D'autre part, il est proposé de soumettre à la commission environnement et vie associative la réflexion d'un nouveau jumelage pour développer de nouvelles relations culturelles qui peuvent également s'inscrire dans une démarche de soutien financier à une ville d'un pays en développement. De la même manière, ce jumelage ne pourra se contenter de transactions financières uniquement.

VU la délibération du 28 novembre 1988,

VU la délibération n° 2023.03.07 du 27 mars 2023,

CONSIDERANT le constat que les liens entre la ville de Maïche et Ondougou n'existent qu'au travers d'une subvention versée par le Comité de jumelage à un Malien,

CONSIDERANT l'impossibilité de vérifier la destination et la bonne utilisation de l'argent versé de la ville de Maïche aux populations locales d'Ondougou,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a suspendu en 2023 la subvention du Comité de jumelage qui s'obstine, en dépit du souhait de la ville et des recommandations de la préfecture, à verser des fonds en direction du Mali,

Le Conseil municipal, par 23 voix POUR et 4 OPPOSITIONS (Minorité municipale) :

ACTE la suspension du jumelage avec la communauté de villages d'Ondougou.

REFLECHI sur la création d'un nouveau jumelage.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

21

COMEDIE MUSICALE LE VENT DANS LES SAULES – 22 NOVEMBRE 2024 – VENTE DE BILLETS

Délibération n°2024.03.20

Dans le cadre de l'organisation de la comédie musicale « Le Vent dans les Saules » qui aura lieu le 22 novembre 2024 au cinéma de Maiche, la ville de Maiche organise la vente de billets dès le mois de mars.

La vente de billets permettra de couvrir une partie des frais engagés pour la diffusion de ce spectacle à Maiche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la vente de billets à la Bibliothèque ainsi que dans tout autre lieu de la mairie permettant une meilleure diffusion de cet événement,

FIXE les tarifs des billets tout public à 5 €,

FIXE les tarifs des billets enfants de – de 12ans à 3€,

CONFIRME que ces tarifs et ces modalités de mises en oeuvre seront applicables dès la fin du conseil,

CONFIRME que Judith Mercier, est habilitée à vendre des billets en l'absence de Carine Locatelli à la bibliothèque,

PREND ACTE que toute modification tarifaire devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

22

SPECTACLE TOUT PETIT COMPAGNIE BADABULLE – 06 JUILLET 2024 – VENTE DE BILLETS

Délibération n°2024.03.21

Dans le cadre de l'organisation du spectacle « Le Petit bruit » qui aura lieu le 6 juillet 2024 à la salle Ducreux de Maïche, la ville de Maïche organise la vente de billets dès le mois de mars.

La vente de billets permettra de couvrir une partie des frais engagés pour la diffusion de ce spectacle à Maïche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la vente de billets à la Bibliothèque ainsi que dans tout autre lieu de la mairie permettant une meilleure diffusion de cet évènement,

FIXE les tarifs des billets tout public à 5 €.

FIXE les tarifs des billets enfants à partir de 1 an à 3€.

CONFIRME que ces tarifs et ces modalités de mises en œuvre seront applicables dès la fin du conseil.

CONFIRME que Judith Mercier, est habilitée à vendre des billets en l'absence de Carine Locatelli à la bibliothèque.

PREND ACTE que toute modification tarifaire devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 02 avril 2024

Accusé de réception extrait en préfecture : 09 avril 2024

AFFAIRES DIVERSES

23

ÉLECTIONS EUROPÉENNES – 9 Juin 2024

Il est rappelé aux Conseillers municipaux le scrutin des élections européennes qui se déroulera le dimanche 9 juin prochain. Un questionnaire leur parviendra courant avril / mai afin de solliciter leur disponibilité et leur présence pour la tenue des bureaux de vote et les opérations de dépouillement.

24

REPAS DES SENIORS – 14 AVRIL 2024

Il aura lieu le dimanche 14 avril à la Salle des Fêtes de Maiche. Les Conseillers municipaux qui n'auraient pas encore répondu au questionnaire pour l'organisation de la logistique de la journée sont invités à le faire rapidement.

25

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Point sur le passage de la flamme olympique à Maiche le 25 juin 2024.

26

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La date de la prochaine séance est la suivante :

- 29 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Conseil municipal - Séance du 26 MARS 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne sur le site internet le 02 avril 2024

2024.03.01	Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2024
2024.03.02	Ressources humaines – Création de poste à la suite de promotion interne
2024.03.03	Budget général et budgets annexes – Affectations de résultats et reprises anticipées
2024.03.04	Application de la fongibilité des crédits
2024.03.05	Budgets annexes vote du budget primitif 2024
2024.03.06	Budget général 2024 – Subventions aux associations
2024.03.07	Fiscalité directe locale – Vote des taux
2024.03.08	Budget général 2024 – Vote du budget primitif 2024
2024.03.09	Personnel communal – Liste des emplois communaux au 1 ^{er} janvier 2024
2024.03.10	Demande d'un positionnement du Conseil Municipal – projet de reconstruction des ateliers municipaux
2024.03.11	Bâtiments des anciennes écoles les Sapins Bleus et Louis Pasteur – Proposition de vente à la CCPM du lot 1
2024.03.12	Rectification d'une erreur matérielle – vente d'une parcelle à ALDI
2024.03.13	Avenant 1 – Convention avec la société GIROMÉDIAS
2024.03.14	Fin du bail à la ferme – Non-versement d'une indemnité de sortie au preneur – Affectation des terres agricoles
2024.03.15	Bail rural – Convention de mise à disposition à titre précaire de terres agricoles à la section locale du Cheval Comtois
2024.03.16	Baux ruraux – avenant 1 à la convention de mise à disposition à titre précaire des terrains constructibles et non constructibles au syndicat d'exploitant des pâturages communaux
2024.03.17	Crèche les frimousses – Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

2024.03.18	Suspension du jumelage avec la communauté de villages de Ondougou au Mali
2024.03.19	Comédie musicale « Le Vent Dans Les Saules » du 22 novembre 2024 – Vente de billets
2024.03.20	Spéctacle tout petit du 6 juillet 2024 - Compagnie Badabulle – Vente de billets

Régis LIGIER,
Maire de Maïche

Patricia PARATTE,
Secrétaire de séance



Paratte

